

J.A.B 2067 CHAUMONT

MONSIEUR
FURRER HENRI

2067 CHAUMONT

DISCOURS D'ADRIEN SIN À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE DE JEU.

Monsieur le président, chers amis Chaumonniers, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que la SIP de Chaumont a vu fleurir en ses murs votre parc, plus beau qu'avant. Ainsi, l'animal de bois côtoyant l'animal de chair, le ludique et le didactique, feront oublier à chacun ses tracasseries quotidiennes. Souhaitons que ce lieu de plaisir à Chaumont n'ait rien d'un Cheval de Troie dans la tête de certains promoteurs, oubliant souvent l'importance d'une nature peu violée dans l'équilibre dont l'Être humain a de plus en plus besoin. C'est Chaumont, lieu de paix et de rencontres humaines, site propice à la sauvegarde d'une vie harmonieuse dans le respect de chacun. Monsieur le président, souhaitons qu'à travers ce symbole, ce Parc ne soit pas là pour enfermer les Chaumonniers dans des contraintes et des désagréments, mais reste la Place du dialogue, comme il a toujours su exister entre-nous, afin qu'à travers Chaumont, nous puissions échafauder un exemple de vie équilibrée, signe d'ouverture et de responsabilité pour le futur... Que les enfants et leurs parents, que Chaumont vivent et soient heureux grâce aux efforts et aux réflexions de chacun dans le respect de tous. "Rien ne sert de tirer la couverture à soi, elle ne fait que découvrir les pieds et, un rhume et si vite arrivé..."

Proverbe chaumonesque.

Adrien SIN



LE CHAUMONNIER

Redimensionnement des zones de constructions basses.

Bref historique

C'est par lettre, en mars 1995, que les propriétaires de terrain de Chaumont furent avisés du redimensionnement de certaines de leurs parcelles, un sujet sur lequel nous parlerons probablement longtemps encore. Pour bien comprendre l'évolution des choses, il faut remonter à 30 ans en arrière.

Suivant une initiative, le Conseil d'Etat neuchâtelois et une commission spéciale proposèrent au Grand Conseil, en 1966, d'adopter un décret concernant la protection des sites naturels du canton. Les sites neuchâtelois à protéger étaient ainsi répartis en trois catégories; zones de crêtes et forêts (en jaune sur le plan de situation), zones de vignes et grèves (en vert sur le plan de situation) et zones de constructions basses (en rouge sur le plan de situation). Dans les zones de crêtes et forêts (jaunes) et les zones de vignes et grèves (vertes), il devint interdit d'édifier des bâtiments servant à un but étranger à l'économie agricole, viticole ou forestière.

suite ➔

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTERET PUBLIC DE CHAUMONT

Paraissant 4 fois par an

2^{ème} trimestre 1995

No. 65

Publié par : SIP, case postale 26, 2067 Chaumont

Imprimé à Chaumont par Bernard Jacot, La Crétée

Rédacteur responsable: Pierre Pfund, 2067 Chaumont, tél. 038/33.24.37 fax. 038/33.76.49

Les zones de constructions basses (rouges) permettent la construction d'habitations sous certaines conditions. Le décret de 1966 a été soumis au vote du peuple (accepté à une majorité écrasante) puis promulgué par un arrêté.

En 1988, le décret a été passablement modifié pour permettre une réadaptation de la réglementation des zones de constructions basses. Une loi a été promulguée. Le décret a été revu une deuxième fois en 1991 à l'occasion de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Les textes légaux donnent, entre autre et sous diverses conditions, le pouvoir au Conseil d'Etat de modifier, de créer ou de supprimer certaines zones. En 1988 toujours, les textes légaux préoyaient un délai de 5 ans pour l'adaptation des zones de constructions basses au nouveaux projets d'aménagement du territoire cantonal. Dans l'intervalle ces zones ont été mises en zones dites "réservées". Contrairement à ce que l'on a pu entendre, ces zones "réservées" pour 5 ans n'interdisaient pas forcément toute construction. Pour diverses raisons (notamment le retard de certaines communes), le délai n'a pas totalement pu être tenu.

Dès la révision législative de 1988, le Conseil d'Etat s'est mis au travail pour le redimensionnement des zones de constructions basses. Le Service de l'aménagement du territoire a été mis à contribution et les limites forestières ont été revues par les forestiers (souvenez-vous des incidents de 1990, dus aux piquetages sur les propriétés privées, sans préavis !).

Enfin, le 9 février 1994, le Conseil d'Etat a donné une réponse détaillée sur l'évolution de la situation, suite à un postulat du groupe socialiste. Mentionnons un passage important de cette réponse: "...Globalement, la surface de zones de constructions basses, qui était de 900 ha en 1966 puis 327 ha en 1983, suite à une première réduction faite dans le cadre des plans d'aménagement communaux, s'élève aujourd'hui à 50 ha, auxquels il faut ajouter une surface de 46 ha qui correspond aux propositions faites pour le règlement des quatre cas encore en suspens... les objectifs fixés à l'occasion de la révision de 1988 sont ainsi largement atteints...". Ainsi donc, en janvier 1994, les surfaces des zones de constructions basses du canton était de 95,99 ha. dont 50,13 ha sont adoptés et 45,86 ha (dont Chaumont) sont encore en discussion.

Les réactions à Chaumont

En mars 1995, vous recevez une gentille lettre du Service de l'aménagement du territoire. On vous annonce qu'il est prévu de vous sortir de la zone constructible et on vous invite à consulter le nouveau plan du 3 au 7 avril. Vous avez 20 jours pour faire part de vos remarques ! Voilà qui est clair et fort simple. Les choses sont pourtant moins simples pour les propriétaires. En étant purement et simplement liquidés de la zone rouge, certains propriétaires vont perdre des centaines de milliers de francs.

Le prix du terrain, selon qu'il se trouve en zone jaune (crêtes et forêts) ou en zone rouge (constructions basses) varie énormément. Un terrain où l'on ne peut construire que des édifices agricoles (jaune) ne vaut probablement pas plus de Fr 2.-- le m2. Un terrain constructible (rouge) trouvera probablement amateur entre Fr. 80.-- et Fr. 120.-- le m2. Il est donc compréhensible que les propriétaires réagissent et certains parlent d'expropriation sans préavis ! Des propriétaires ont acheté leur terrain au prix de la zone constructible. Si le projet de l'Etat se concrétise, ils ne pourront que proposer la construction... aux mulots.

La SIP reconnue comme organe des Chaumonniers.

La SIP a rapidement pris la défense des Chaumonniers et le public a été réuni en séances d'information. Il n'est pas facile pour tout le monde de se défendre individuellement. Un homme de lois a d'ailleurs été mandaté.

Le 6 avril 1995, la SIP a adressé une lettre commune à M. Pierre Hirschy, Conseiller d'Etat. Une délégation a été reçue au Château en mai. Le Conseiller d'Etat reconnaît la SIP comme organe et il a accepté de geler momentanément le projet soumis aux propriétaires de Chaumont. Certes, nous n'en sommes qu'au stade de la consultation auprès des propriétaires. La mise à l'enquête publique viendra plus tard avec droit d'opposition mais il n'y a pas de temps à perdre. Le délai d'opposition sera court.

Il appartient maintenant aux Chaumonniers de présenter leur propre projet. Le dialogue reste donc ouvert.

Tous les propriétaires touchés ne s'opposent pas forcément au projet de l'Etat. En règle générale, les Chaumonniers, comme partout ailleurs, sont sensibles à la protection des sites naturels du canton. On comprend la nécessité de freiner les constructions mais il y a des possibilités moins astreignantes d'y parvenir, d'autant plus qu'il est certainement inutile de prétendre à des dédommagements.

Parcelles bleues nébuleuses

Sur le nouveau plan soumis aux Chaumonniers, on remarque que la presque totalité des parcelles de la commune de Neuchâtel, situées à l'Ouest de Chaumont, ont été coloriées en bleu ! Dans les bureaux des services de l'Etat, on a répondu que la commune de Neuchâtel n'avait pas terminé son travail de réaménagement du territoire et que ces parcelles avaient été sorties du décret. Si tel était réellement le cas, il y aurait vraiment trop ! Qui prend de telles décisions ? D'une part, on demande aux propriétaires privés de faire d'énormes sacrifices et, d'autre part, on voudrait permettre aux autorités communales de faire ce qu'elles entendent des terres de la collectivité. Que cachent réellement ces territoires coloriés en bleu ? Hors décret, pourrait-on, par exemple, construire une usine à Chaumont ? On détruirait ainsi l'effort porté depuis 1966 dans le style de la construction.

Si les territoires de Neuchâtel sortent du décret, il faudra que certains de nos élus donnent des explications plus claires. On ne détruira pas la beauté de Chaumont, ni au nom d'une hypothétique promotion économique montagnarde, ni au nom de n'importe quoi.

Il y a une solution simple

Oui, il y a une solution très simple et équitable pour tous. On laisse les zones de constructions basses telles qu'elles étaient et, à l'Ouest de Chaumont, on classe les parcelles de la commune de Neuchâtel en zone de crêtes et forêts. Le jaune remplace simplement le bleu.

Pierre Pfund

Fête nationale, attention, les discours officiels se feront plus tôt.

Cette année encore, la fête nationale de Chaumont aura un aspect particulier. On voulait "faire un peu plus modeste" mais, en fin de compte, le 1er Août sera encore plus animé de que l'an passé. Jugez plutôt, selon le programme ci-dessous :

- 11h30 -Ouverture des festivités. Apéritif public offert par la Ville de Neuchâtel, en présence de son président.
-Fanfare (bandelle) des PTT (jusqu'à 15h30).
-Ouverture de l'exposition des artistes et artisans de Chaumont (14 exposants se sont annoncés !).
- 19h00 -Alpha Musique (jusqu'à 24h00).
- 20h30 -Discours officiels (les orateurs ne sont pas encore confirmés mais ils pourraient être de marque !).
- 21h00 -**Réception de l'hôte d'honneur, Valérie Bovard**, présentatrice de la Télévision Suisse Romande, Miss Suisse 92-93. Cette ravissante jeune fille, extrêmement sympathique que vous connaissez entre autre par la présentation TV-météo, restera parmi nous jusqu'à minuit.
- Puis : -Formation du cortège des enfants (on espère pouvoir engager des sonneurs de cloches).
-Spectacles son et lumière (lâchés de ballons lumineux).
-Grand feu patriotique et hymne national.
-Festivités jusqu'à minuit.

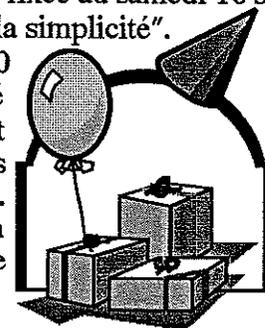
Chaumonniers, ne décevez pas les invités. Soyez tous là à 11h30 pour faire honneur au président de la Ville de Neuchâtel. Venez aussi applaudir la bandelle des PTT et admirer les oeuvres créées par nos artistes purement Chaumonniers. Il y aura bien sûr la grande tente et vous pourrez manger à prix modestes durant toute la fête. Et surtout, le soir à 20h30 précises, venez honorer les orateurs et prouver à Valérie Bovard que nous sommes sympas. Le cortège des enfants, le spectacle son et lumière et le feu patriotique méritent aussi votre présence. Quant à Alpha Musique, il nous a déjà prouvé ses qualités l'an passé. Tout cela, nous l'avons organisé pour vous !

IICV, restrictions dans l'air.

En avril dernier, l'Impartial puis l'Express nous apprenaient que l'Institut International de la Communication Visuelle de Chaumont ne serait plus soutenu à certains niveaux de la collectivité publique. Selon les médias, certains jugent que l'établissement n'aurait pas répondu à ce qui était souhaité. Si l'on en croit les chiffres mentionnés en faisant quelques additions, depuis son inauguration, l'IICV aurait bénéficié de centaines de milliers de francs provenant de sources diverses. On prétend que les locaux seraient bientôt mis à la disposition de jeunes anglaises. A voir.

Fête des Chaumonniers le 16 septembre.

La fête des Chaumonniers a été fixée au samedi 16 septembre prochain sous le thème "La convivialité dans la simplicité". Nous nous retrouverons au home Bernois dès 20h00 (et non pas au home par erreur dans notre dernière édition). Commenant par l'apéritif, nous poursuivrons par une torée commune. Comme d'habitude, la fête sera bien animée. Les préparatifs se feront l'après-midi.



**C'est la
Fête !**

QU'ILS SONT DÉTESTABLES, CES HOOLIGANS.



Amateurs de football, avez-vous déjà observé certains supporters particuliers (pas tous, ils ne sont heureusement qu'une toute petite minorité), ceux que l'on nomme les hooligans, qui proviennent de chez nous ou d'ailleurs, essentiellement des grandes villes comme Bâle ou Zurich, quel triste spectacle! Ces rejets de la société moderne, souvent très jeunes, dépassent, par leur comportement, tout ce que l'on peut imaginer. Première règle, pour être forts, ils doivent absolument se saouler à la bière avant le match et, sans aucune raison valable, injurier le plus de monde possible, particulièrement les services d'ordre. Il doivent se comporter le plus marginalement possible et hurler à l'hystérie bien avant l'ouverture des stades. Enfin, toujours pour être forts, il restent en groupes de 20, 50 ou 100 au cas où l'occasion de tout casser se présenterait. Isolés, ils se tiennent généralement tranquilles. Ces hooligans si détestables génèrent, de plus, un risque réel dans le phénomène de masse et particulièrement dans les stades. Ce risque consiste à réveiller le démon de la violence qui sommeille parmi d'autres spectateurs. Certains d'entre nous, même de nature généralement calme, deviennent agressifs lorsque l'équipe adverse marque les buts. D'autres songent à taper sur quelque chose pour soulager la déception. Étonnamment, nous avons même vu des dirigeants de clubs, des parents ou des jeunes se laisser emporter par un comportement agressif à ces occasions-là. Ajoutez les hooligans et la scène est en place pour l'explosion. Agressivité, avez-vous dit ! Il n'y en a aussi bien après les matches. Pensez simplement à ce malheureux joueur du FC Valenciennes, Jacques Glazmann, celui qui eut le malheur de dénoncer les magouilles de Bernard Tapie à l'OM. Les menaces des idolâtres du football, l'hypocrisie de certaines personnes et le fanatisme de bien des supporters devinrent si graves qu'il ne vit son salut qu'en s'exilant à 10'000 kilomètres de chez lui.

Pierre Pfund

EN BREF, LA-HAUT

Renvoi forcé de l'inauguration du funiculaire.

Enfin, au vu du retard dans la construction des voitures, l'inauguration du funiculaire n'aura probablement lieu qu'en automne, Nous y reviendrons lorsque nous aurons des renseignements précis.

Inauguration de la Place de jeu et de repos.

Organisée par Pro-Funi, la Compagnie des transports du Littoral et l'école enfantine de la Dime, la place de jeu a été inaugurée le 31 mai dernier. Cette place, construite par la Commune de Neuchâtel est une belle réussite. Le beau temps n'était malheureusement pas de la partie. Au nom de la SIP, Adrien Sin a prononcé un petit discours faisant penser à quelques problèmes d'actualité ! Le texte est repris en dernière page.

Course pédestre.

La 21ème course pédestre de 32 km, Chaumont-Chasseral-Chaumont se déroulera dimanche 18 juin. Nous invitons tous les Chaumonniers à participer à la fête, à soutenir et à applaudir les coureurs. Départ des 32 km à 8h30. Départ des 12 km à 8h45. Premières arrivées des 32 km vers 10h30.

Course VTT le 13 août.

Organisée par le Crédit Suisse, la 4ème course de VTT se déroulera le dimanche 13 août 1995. Le départ sera donné à St-Blaise entre 10h00 et 10h15 Le parcours ne change pas.

Redimensionnement des zones, notez ce rendez-vous du 20 juin.

Les Chaumonniers sont convoqués à une nouvelle séance concernant le redimensionnement des zones, le mardi 20 juin 1995 à 20h30 au Grand-Hôtel. Notre homme de loi mandaté sera là.

Chaumont a sa locomotive.

Superbe, fut l'inauguration de la locomotive nommée Chaumont, le 9 juin dernier en gare de Neuchâtel. Juste récompense pour M. Form de Pro-Funi. Mme Liechti directrice du Grand-Hôtel et l'heureuse marraine. Merci aux organisateurs officiels et aux représentants de Chaumont, à savoir la classe de Bernard Monnier. La Maison Sandoz a volontiers offert le vin d'honneur.